

## Le certificat de collecte sélective

atteste que le Point de collecte à qui vous avez confié vos lampes, tubes, DEEE professionnels ou petits appareils extincteurs usagés, s'engage à les remettre à la filière de recyclage sous le contrôle de Récylum\*.

Conservez-le une fois dûment rempli et signé.

# CERTIFICAT DE COLLECTE SÉLECTIVE

des lampes, DEEE professionnels et petits appareils extincteurs.



POINT DE COLLECTE

## 1 Détenteur du déchet

Coordonnées ou cachet

Nom

Adresse

Code postal

Ville

## 2 Point de collecte

Coordonnées ou cachet

Nom

Adresse

Code postal

Ville

## 3 Remarques

(Détenteur ou Point de collecte)

## 4 Le Point de collecte

déclare avoir reçu ce jour :

- Tubes fluorescents/LED ..... kg ..... nb d'unités
- Lampes fluocompactes/LED ..... kg ..... nb d'unités
- DEEE professionnels ..... kg ..... nb d'unités
- Petits appareils extincteurs ..... kg ..... nb d'unités

et s'engage à les confier à la filière de recyclage Récylum\*

Date

Signature

\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_